**CORNILLE**

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

# Plan Local d'Urbanisme (PLU)
# Modification n°3

**DOCUMENT GRAPHIQUE**
Zone agglomérée

- P.L.U. approuvé le 28 juin 2007
- Modification n°1, approuvée le 11 avril 2013
- Modification n°2, approuvée le 3 septembre 2013
- Révision simplifiée n°1 approuvée le 5 septembre 2016
- Modification simplifiée n°1, approuvée le 10 octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal n° ..... en date du ..... approuvant la modification n°3 du PLU

Réalisation sur Fond de Plan Cadastraux numériques

Echelle : 1/2000ème

P.L.U. initial | Modification simplifiée n°1

Agence ECGETERRA (filiale de TECAM) Pôle 6
9, rue de Bourg Joly - 49100 ANGERS
Tél : 02.41.42.84.58 Fax : 02.41.42.19.60
E-mail : info@ecgeterra.fr

TECAM
47-49, rue Villar
BP 40419
35004 RENNES Cedex
Téléphone 33 (0)1 49 19 70 70
Télécopie 02 99 19 30 31
E-mail : [illegible]
www.tecam-[illegible]

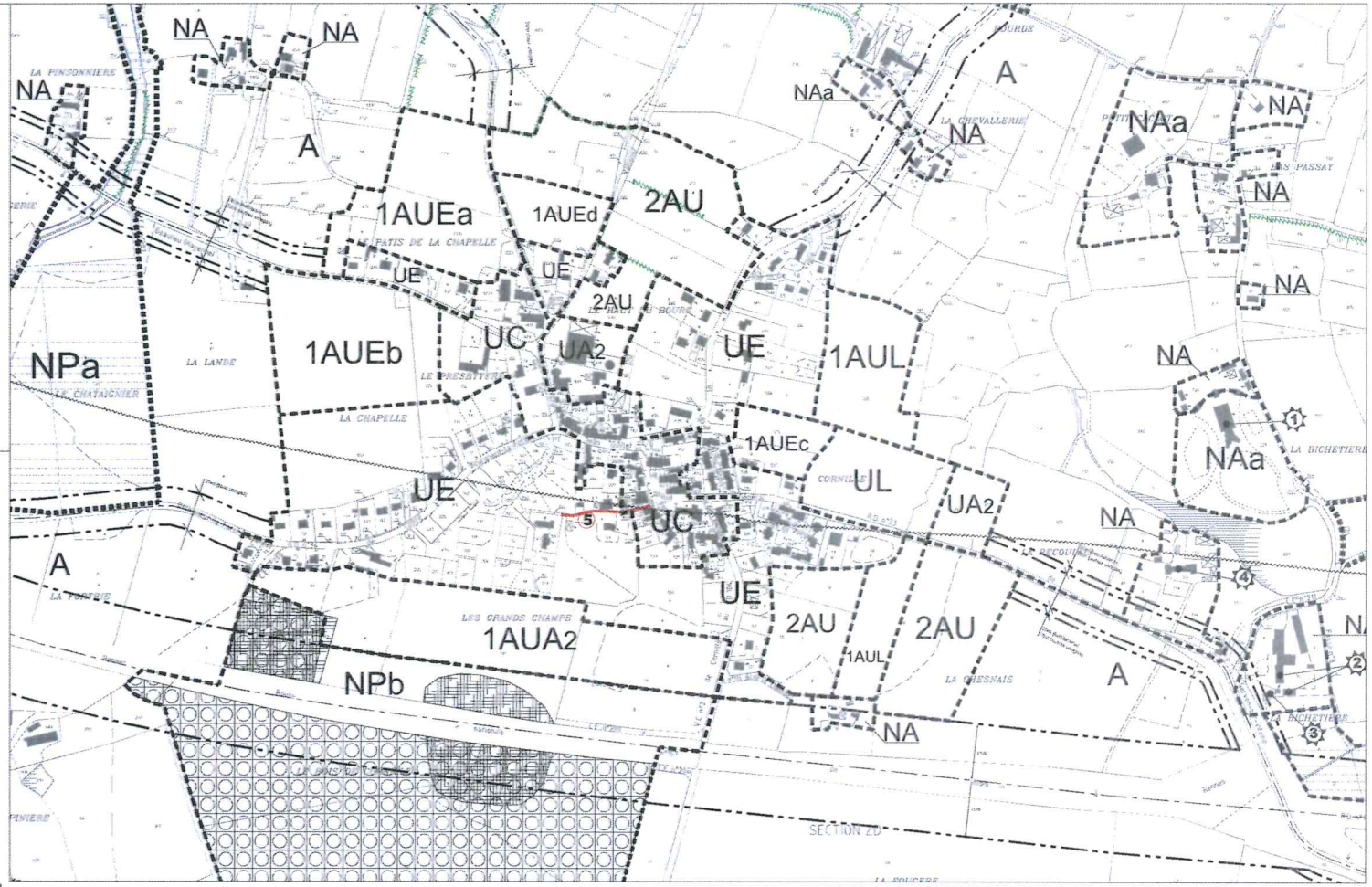


## Légende

- Limite de zone
- Marge de recul inconstructible en bordure de la RN 157 et des voies départementales
- Zones de nuisances sonores
- Secteurs inondables de la Vilaine
- Zone humide d'intérêt local
- Site archéologique
- Haie bocagère à protéger
- Espaces boisés à protéger, à conserver ou à créer
- Elément bâti protégé au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme (permis de démolir)
  1- Château de la Bichetière
  2- Dépendances du château de la Bichetière
  3- Chapelle de la Bichetière
  4- Manoir de la Bichetière
  5- Manoir des Gaudrelières
- 1 Emplacement réservé (au bénéfice de la commune) :
  5-Création d'un chemin piétonnier le long de la voie ferrée

### *Zones urbaines*

| | |
|---|---|
| UC | Zone urbaine correspondant au centre ancien |
| UE | Zone urbaine correspondant aux extensions récentes |
| UA1 | Zone urbaine à vocation d'activités industrielles ou de dépots incompatibles avec la proximité de zones d'habitat |
| UA2 | Zone urbaine à vocation d'activités artisanales, commerciales ou de service compatibles avec le milieu urbain |
| UL | Zone urbaine à vocation sportive, culturelle, de loisirs ou de plein air |

### *Zones à urbaniser*

| | |
|---|---|
| 1AUE | Zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation résidentielle |
| 1AUA1 | Zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités industrielles ou de dépots incompatible avec la proximite de zones d'habitat |
| 1AUA2 | Zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation d'activités artisanales, commerciales ou de services compatibles avec le milieu urbain |
| 1AUL | Zone à urbaniser à court et moyen terme à vocation sportive, culturelle, de loisirs et de plein air |
| 2AU | Zone d'urbanisation à long terme |

### *Zones naturelles et agricoles*

| | |
|---|---|
| A | Zone agricole |
| NA | Zone naturelle destinée à permettre l'évolution du bâti existant situé au coeur de la zone rurale |
| NAa | Zone naturelle combinant habitat, commerce et artisanat au coeur de la zone agricole et destinée à en permettre l'évolution |
| NPa | Zone naturelle de protection stricte des ensembles naturels sensibles et des zones humides d'intérêt local |
| NPb | Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage et des éléments qui le composent |
| NH | Zone naturelle de hameau à l'extérieur de laquelle est permis l'implantation de nouvelles constructions d'habitation |